

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETES N°2012-016

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire d'Emerchicourt,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,

Considérant que les travaux de création de la ligne électrique souterraine à un circuit de 90 000 volts Azincourt-Mastaing qui auront lieu entre le 16 et le 24 mars 2012 sur la route départementale 205, rue d'Azincourt,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} –

La circulation des véhicules sera alternée du 16 mars au 24 mars 2012 inclus sur la voie suivante : RD 205, rue d'Azincourt, de l'intersection des rues Ange Prouveur et de la Verrerie.

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 –

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la voie précitée.

Article 4 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par l'Entreprise HURE Canalisations - 17, route de Neufchâtel - 76270 MENIERES EN BRAY.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise HURE Canalisations de MENIERES EN BRAY.
- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 15 mars 2012

Le Maire,

Michel LOUBERT.